



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## statistiques

Question écrite n° 35885

### Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées s'il est possible de profiter des opérations de recensement de la population pour inclure dans les questionnaires des rubriques concernant la présence de personnes handicapées dans le foyer. Ces renseignements permettraient sans doute aux communes de mieux connaître le nombre de personnes concernées et, éventuellement, de faciliter les aides pour répondre aux besoins dénombrés à l'occasion de cette enquête. - Question transmise à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

### Texte de la réponse

Le recensement, par son caractère généraliste, et surtout le faible nombre de questions qu'il induit, n'est pas adapté à la connaissance approfondie de situations particulières, qui relèvent plutôt d'enquêtes spécialisées. Conduites par enquêteur, ces dernières offrent la possibilité de poser de nombreuses questions et d'approfondir un sujet. En revanche, le recensement permet de décrire les principales caractéristiques de la population à tous les niveaux géographiques. Les deux types d'opérations statistiques sont donc largement complémentaires. Loin de se désintéresser des personnes handicapées, l'INSEE a mené plusieurs enquêtes récemment pour mieux connaître les multiples situations que recouvre le handicap. Les données correspondantes ont été valorisées par un groupe d'organismes associés à cette enquête. De nombreuses publications ont été diffusées, destinées à l'information des pouvoirs publics comme de l'ensemble des citoyens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35885

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** personnes handicapées

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 mars 2004, page 1981

**Réponse publiée le :** 26 avril 2005, page 4306